

HISTOIRE DE VITRAC.

On imagine mal ce qu'était la vie de nos ancêtres dans nos campagnes. Ils ont souffert, ils ont subi toutes sortes d'avanies, des documents en font foi. Elle est bien vraie cette parole du regretté Combes de Patris: "Vivre dans le passé est pour beaucoup une façon de se rendre le présent supportable".

Les habitants de Vitrac et de Cayrac ont eu beaucoup à souffrir au début du 18^e siècle, de la part des habitants et des consuls de Laguiole, en particulier lors des passages de troupes à Laguiole, ville étape, à la fin juillet et début d'août 1709, en 1718 et en 1719. Vitrac et Cayrac faisaient partie du Mandement de Laguiole et les habitants devaient participer aux frais de séjour et de casernement des troupes de passage: on réquisitionnait des boeufs, des chars, du fourrage et des lits aussi pour les officiers etc...

Tout en faisant partie du Mandement de Laguiole, les communes de Vitrac et de Cayrac ne devaient normalement pas participer à ces frais parceque distants de plus d'une lieue du chef-lieu (la lieue représentait à l'époque, approximativement 4 Kms c'est à dire la distance moyenne parcourue par un marcheur à pied, durant une heure de chemin).

D'autre part, les habitants de Vitrac et de Cayrac avaient obtenu une séparation d'avec Laguiole, pour les impôts, la taille, par une transaction du 15 Février 1585, deux sentences des années 1610 et 1611, et une autre de l'année 1666. Ces deux villages avaient leurs consuls indépendants de Laguiole et un rôle de taille séparé, ils n'étaient donc pas tenus aux frais municipaux du chef-lieu. Mais les consuls de Laguiole ont feint d'ignorer cette séparation et ont abusé de leur autorité consulaire envers les habitants de Vitrac et de Cayrac. Antoine Valadier (1671- 1751), avocat de ~~Paulhac~~ Paulhac, syndic de la Communauté de Vitrac, juge du Marquisat de Montmaton et de la terre de La Boissonnade, s'est chargé de rédiger en 1719 un très long rapport contenant les vexations, les injustices que les consuls de Laguiole ne manquaient pas d'infliger aux habitants de Vitrac et de Cayrac. Ce mémoire qui, retranscrit, remplit 33 pages polycopiées, contient une foule de détails sur l'histoire du Mandement de Laguiole et sur les comportements du maire d'alors le sieur Saltel, de Jean Séguis premier consul, de Jean Long deuxième consul, de Jean Prat commis à la distribution des vivres et d'Antoine, Bertrand Daude notaire et greffier consulaire de Laguiole, originaire de Jongues. Le rapport a été envoyé à l'intention de la Généralité de Montauban M. de Bernage, au Comte d'Estaing, seigneur de la Terrisse et de Vitrac et au comte de ~~Chambonas~~ Chambonas, seigneur de Ténrières.

Ces faits douloureux auraient pu rester dans l'ombre, enterrés pour toujours, mais comme a dit l'orateur latin Cicéron: " l'Histoire est le témoin des temps, la lumière de la vérité et la maîtresse de la vie".

Le mémoire de 1719 signale que la paroisse de Vitrac , savoir le chef-lieu et trois villages dépendaient de La Terrisse appartenant au seigneur Comte d'Estaing.

La châtellenie de Cayrac fut démembrée et donnée par Antoine de Chabanes Grand Maître de l'Hôtel de France, au seigneur de La Bessérette , le 6 décembre de l'année 1482 et peu d'années après ce don fut confirmé par les comtes de Rodez.

I. Au sujet des vivres fournis aux troupes qui passèrent
à Laguiole en 1709

En 1709, fin juillet et début août, deux régiments de cavalerie ont fait é t a p e à Laguiole. La paroisse de Vitrac et la châtellenie de Cayrac, qui ne faisaient que la huitième partie du Mandement de Laguiole, ont fourni toute la quantité d'avoine nécessaire à ces régiments: soit 50 setiers ou 624 rations; c'était énorme , et les habitants de ces deux villages, malgré leur protestations ont été obligés de s'exécuter par ordre du maire de Laguiole, le sieur Saltel. Celui ci en voulait surtout à Antoine Valadier dit "Poujol" de Paulhac et syndic des consuls de Vitrac, et à Guillaume Dages de Védrines. Le maire a envoyé sept cavaliers et un brigadier du nom d'Hamonville, chez le sieur Valadier pour le vexer, ils y sont restés trois jours, et toute la famille a été exposée à leur insolence; on a fait main basse sur toute l'avoine x d e la maison et comme il n'y en avait pas suffisamment, les habitants d e Vitrac et de Cayrac on d û en acheter à un prix exxaxxif excessif et l'apporter à Laguiole à leur frais; il a fallu encore payer le logement de ces cavaliers et rien n'a été remboursé, bien mieux, la valeur du grain a tourné au profit du maire et des deux consuls de Laguiole.

Tous ces faits résultent de la copie d'une prétendue Ordonnance de Mgr Legendre alors Intendant de Montauban, faite exprès pour Vitrac et Cayrac; cela ne se faisait pas pour des villages particuliers, l'Ordonnance avait été établie sur des faux et écrite par Me Daudé greffier consulaire de Laguiole. Une autre lettre en date du 10 Août 1709 a été expédiée à Antoine Valadier, par le maire le sieur Saltel, dans laquelle celui ci essayait de s'excuser et de justifier cette façon de procéder. Le document qui relate ces faits regrettables a été étudié et complété par Me Séguret de Rodez, subdélégué d e l'Intendant de Montauban ; on y lit ceci: " C'était agir par esprit de vexation que de contraindre les habitants de Vitrac et de Cayrac à trouver à gorce d'argent ce que lesdits maire et Prat pouvaient aisément trouver et prendre par emprunt. Cet esprit de vexation paraîtra sensible, si on fait attention que les habitants de Vitrac sont en procès fort souvent et depuis longtemps avec les habitants du chef-lieu et que l'avoine était de tous les vivres, le plus rare dont cette année d'une extrême disette, au lieu que tout le monde avait du fourrage en abondance et qu'on n'avait pas encore fait la récolte d'avoine." (En effet, l'hiver de 1709 avait été terrible un peu semblable à celui de 1956)."

.../

Antoine Valadier a bien présenté une requête à l'Intendant pour obtenir le remboursement et le dédommagement des frais de la contrainte subie, mais il a été rebuté par les frais d'un voyage à Montauban, la perte de temps et la longueur d'une instance qui lui aurait coûté beaucoup plus que ce qu'il aurait retiré. Le subdélégué conclut: "Les sieurs Saltel et Prat doivent remettre un état de vivres qu'ils firent fournir, des sommes qu'ils ont ~~reçues~~ reçues pour en faire le paiement, qu'ils rendent un compte exact qui les mette hors de tout soupçon... Le sieur Saltel doit encore être condamné en tous dépens, dommages et intérêts, envers les habitants desdits membres de Vitrac et de Cayrac, pour la vexation commise à leur égard, et injuste rétention des sommes, et principalement envers led Valadier pour l'injure et la cruelle vexation à lui faite".

Les divers passages de troupes à Laguiole (1^o Régiment d'Alsace en février 1718- 2^o Bataillon du Régiment suisse de Castela, Régiment de Lautrec, Dragon Noailles de Cavalerie et 2^o Carabiniers de Sombery, au mois d'avril 1719) posaient des problèmes de transport de matériel. On utilisait des chars tirés par des boeufs. Les habitants de Laguiole étaient toujours exemptés de cette corvée, et les consuls de cette ville faisaient marcher les habitants des villages environnants: Montmaton, Vitrac, Cayrac, etc... En cas de refus on envoyait des hommes armés pour forcer la population à fournir chars et boeufs.

Une nuit du mois de février 1718, un détachement de trente laguiois a été envoyé à Vitrac pour y enlever les boeufs, provoquant un soulèvement des habitants. Jean Dages paysan de Védrières a été arrêté, il était sur le point d'être emmené à Laguiole "lié et attaché" dit le texte mais les habitants de Vitrac ont réussi à le délivrer et à reprendre tous les boeufs enlevés. Pour se venger, les consuls de Laguiole ont ~~ordonné~~ donné ordre à une trentaine de soldats d'un Régiment d'Alsace, sous le commandement d'un certain Biulaigue, de se rendre à Vitrac. Ces soldats ont fait une razzia en règle, pillant dans les maisons ce qui leur convenait le mieux, jusqu'à arracher les bagues des doigts des femmes mariées. Le château de Paulhac habité par le seigneur de Montvallat a été attaqué, un coup de mousqueton a été tiré sur une ~~fenêtre~~ fenêtre et Me François Valadier, prêtre de Paulhac a été fait prisonnier et emmené à Laguiole où il a passé toute une nuit dans le corps de garde, pour obliger les habitants à fournir des boeufs ou de l'argent.

En 1719, les consuls de Laguiole Long et Prat son beau père ont fait faire ~~gratis~~ gratis dix "bouades" ou journées à boeufs aux habitants de Cayrac, pour leur apporter du foin qu'ils avaient au village de Brenac, leur promettant de les exempter de fournir des ~~charrettes~~ charrettes aux troupes.

Le document signale que le Sr Long a eu une conduite punissable " et que l'abus en doit être corrigé et qu'il ne doit plus être permis au consul de fournir des vivres, ça lui est une occasion prochaine d'abuser de son autorité pour goler et griveler aussi les habitants de Laguiole; il a tourné à son profit le bois, la chandelle qu'il devait fournir à chaque chambrée, et ceux qui voulaient s'en plaindre ne manquaient point d'être vexés en remplissant leur maison de soldats, à la première occasion ou par les frais de contrainte pour la taille".

Sous l'ancien régime, l'armée française était recrutée soit par la voie des engagements volontaires soit par le tirage au sort (es Chaque paroisse ou communauté dressait la liste des jeunes gens susceptibles de porter les armes.

Le 15 Février 1719, une Ordonnance royale avait fixé le nombre de soldats à recruter pour la milice; le mandement de Laguiole tout entier, devait fournir quatre soldats, dont un par Vitrac et Cayrac. Le 3 Mars 1719 les consuls de chaque communauté avaient été appelés à Laguiole pour délibérer sur l'exécution de l'Ordonnance, la réunion n'a pas été possible à cause du mauvais temps, le texte dit : " personne ne put absolument sortir de sa maison, il tomba ce jour là, plus de trois pans de neige: (le pan valait 0,25m environ), les rues, les chemins, tout fut comblé". Le jour du tirage au sort fut fixé par les consuls de Laguiole, seuls, ceux de Vitrac et Cayrac n'ayant pas été avertis. Un des consuls de Laguiole, le Sr Long voulait à tout prix faire tomber le sort sur le fils Valadier de Paulhac, prénommé Melchior. (Pour l'opération du tirage au sort on assemblait un nombre d'enfants égal à celui des jeunes gens; chaque enfant prenait un billet. S'il était noir le jeune homme était recruté, il était dispensé de la milice s'il était blanc)

L'enfant qui tirait pour le fils Valadier a sorti un billet noir, et Melchior Valadier a été désigné pour faire de la milice alors qu'il n'avait pas été choisi par les consuls de Vitrac, parceque de santé fragile. L'irrégularité de cette opération était manifeste et le sieur Valadier père n'avait qu'une solution: chercher un volontaire pour remplacer son fils. Un nommé Calmels, de Laguiole, s'est présenté, il était volontaire moyennant la somme de ~~200~~ 200 livres d'abord, puis de 250 livres (somme réunie par les garçons du quartier) Cherchant des faux-fuyants et désirant une plus forte somme, Calmels n'a pas voulu remplacer Melchior Valadier. On a engagé alors un nommé Dubruel d'Aulhou, paroisse de Laguiole, pour 150 livres: somme qui a été effectivement versée par le sieur Valadier père. Le document nous rapporte: " Le dit Dubruel, n'eut pas plutôt paru dans la revue, qu'on le fit enlever malgré lui, par une troupe d'écoliers. On le cacha chez les dames Religieuses du monastère; et il en ressortit et revint de lui même"

Le consul de Laguiole voulait garder ce jeune homme pour remplacer un garçon de Laguiole. "Il fit extorquer des pères des garçons d'Aulhou environ 7 livres à chacun, pour l'engagement". Finalement, vu l'irrégularité de toutes ces opérations, le fils Valadier a été exempté de la milice.

VITRAC-EN-VIADENE.

=====

Vitrac tire son nom de Victorius, nom d'homme gallo-romain.

C'est une commune du nord-Aveyron et du canton de Sainte-Geneviève-sur-Argence, située dans la région appelée Viadène, tout près de l'Aubrac.

Vitrac est une commune depuis 1874, avant cette date ce village était rattaché à la commune de Lacalm.

- Altitude : 1010 m au pied du clocher de Vitrac.

Point culminant : 1043 m, au "Puech de la Rode".

- Superficie : 1665 Ha.

- Population : 175 habitants.

- Hameaux : 13.

- Pays d'élevage de bovins pour l'embouche. Production de lait. Peu de cultures, à cause de l'altitude.

- Avant la Révolution de 1789 VITRAC dépendait sur le plan civil du seigneur de Thénières (St-Symphorien), jusqu'en 1616; puis du seigneur de La Terrisse qui était de la famille d'Estaing.

- L'EGLISE.-

Elle date du milieu du XIV^e.s., du début de la guerre de Cent Ans. Elle était fortifiée et servait de refuge à la population traquée par les Anglais ou les bandes de brigands de l'époque.

Le choeur est roman; une partie gothique, une partie restaurée. Esquisé sous le vocable de N. Dame de l'Assomption. (Tableau dans la niche de l'entrée)

Les fresques datent du siècle dernier, restaurées en 1875 par M. CARCENAC, doreur à Rodez. Dans le choeur : à droite, Melchisédech, prêtre du Très-Haut avec son encensoir; à gauche, Moïse et les Tables de la Loi. Puis les 4 Evangélistes et leurs symboles: St-Matthieu (Homme) - St-Marc (le Lion) - St-Luc (Taureau) - St-Jean (Aigle).

- Sous le porche deux chapiteaux, sur chacun des anges présentant un écusson.

- Derrière le maître-autel une statuette de la Vierge, en bois doré du XVIII^e.s.

- Face à la porte d'entrée de l'église, Fonts baptismaux qui datent du 1^{er} novembre 1884, don de Gustave COSSON, du Mans, époux de Françoise TOUZERY, originaire de Falachoux.

- PRIEURS.-

- Arnould SEGALAT - 1419.

- Jean PICARD - 1446.

- Astorg de FIRMINHAC - 1453.

- Déodat NOGUERI - 1465.

- CURES. - Pierre BORDET, de Védrines - 1480-1502.

- Jean ROBERT - 1510.

- Denis de MONNA - 1524.

.....

- Jean DUSSUC, de Parolhès - 1660-30-3-1695.

- Arnould DELRIEU, de Cissac - 1695-1712.

- Jean CALSAT, de Cassuéjoul - 1712-1732.

- Antoine COMBES, de Cocural - 1732-1774.

- Joseph VALADIER, de Gouzettes - (15-6-1743
-1774 - 1778. 26-3-1795)

- Jean JALBERT, de Cayrac - 1778.

(1-2-1737 - 1-10-1778)

- Antoine GOURDON - 1781 - 1785. de Planh

- Jean-Baptiste DANGLES, de Mourmentès
1785 - 1798 (10-8-1730 - 29-7-1799).

- Jean-Pierre JALBERT, de Brenac - 1798 -
1840 - (19-9-1757 - 19-10-1843)

- Guillaume GANIL, de Cantoin - 1840-1880.
(1810 - 28-10-1880)

- Auguste POUJOULY, de Thérondels -
1880-1906.

- Auguste TRIADOU, de Cohulet - 1906-1919.

- Clément MIRABEL, de Curières - 1919-1946.
(1868-19-1-1946).

- Clément MAJOREL, de St-Chély - 1946-1964.

- Casimir, Joseph WILK, d'Orlhaguet - 1964..



C'est un pays d'élevage, essentiellement de bovins, pour l'embouche. Quelques producteurs de lait. Il n'y a ni brebis, ni chevaux dans la commune. Les propriétés sont de superficie moyenne, entre 20 et 150 hectares. Peu de cultures: du seigle, de l'avoine, de l'orge. Le froment ne pousse pas très bien, ni le maïs.

- Quelques artisans : Maçons : 2.
Menuisiers-Charpentiers: 2.
Couvreur : 1.

- Avant la Révolution de 1789, Vitrac dépendait sur le plan civil du seigneur de Thénières - paroisse de St-Symphorien-de-Thénières, jusqu'en 1616. Puis du seigneur de La Terrisse qui était de la famille d'Estaing.

- La paroisse de Vitrac est ancienne. L'église date du milieu du XIV^{ème} siècle, du début de la guerre de Cent ans; elle était fortifiée et servait de refuge à la population traquée par les Anglais ou les bandes de brigands de l'époque.

Le village était entouré d'un fossé rempli d'eau, mentionné sur le Cadastre de 1564.

L'église a le choeur roman, une partie gothique, une partie restaurée.

Les fresques actuelles datent du siècle dernier, de 1875, peintes par un certain CARCEMIAC de Rodez. Dans le choeur nous trouvons les 4 Evangélistes: St-Matthieu-St-Marc-St-Luc et St-Jean, avec leur emblème; Melchisédech, prêtre du Très-Haut avec son encensoir et Moïse tenant en main les Tables de la Loi.

Sous le porche deux chapiteaux: sur chacun, des anges présentant un écusson.

Derrière le maître-autel une statuette de la Vierge en bois doré, du XVIII^{ème} siècle.

Face à la porte d'entrée de l'église, nous trouvons les fonts baptismaux qui datent du 1^{er} novembre 1884, don de Gustave COSSON époux de Françoise TOUZERY originaire de Falachoux.

Le presbytère a été construit entre 1715 et 1720, le curé de l'époque s'appelait Jean CALSAT, originaire de Casséjoul. Les murs sont d'une épaisseur peu commune = 1 m 20.

M. l'abbé Joseph WILK (d'origine polonaise et originaire d'Orlhaguet) curé actuel de Vitrac, a été installé le 2 août 1964.

Le bâtiment qui servait d'école et qui sert de mairie aussi a été construit en 1885. L'école communale a été fermée l'an dernier au mois de septembre 1978.

- Curiosité : en haut du village de Falachoux on trouve une table de basalte posée sur un tronçon de colonne; elle servait probablement de table de sacrifices aux gaulois - sacrifices d'animaux et même d'humains.

A Vitrac, les familles sont très anciennes; certaines remontent à la fin du XIV^{ème} siècle.

oooooooooooooooooooo

HISTOIRE DE VITRAC.

DEMOGRAPHIE PAROISSIALE - 1810 - 1835.

	<u>Baptêmes.</u>	<u>Mariages.</u>	<u>Sépultures.</u>
1810.....	10	2	8.
1811.....	8	0	6.
1812.....	10	6	13.
1813.....	8	15	4.
1814.....	16	8	15.
1815.....	13	3	13.
1816.....	13	4	10.
1817.....	11	0	12.
1818.....	8	2	21.
1819.....	13	5	8.
1820.....	12	5	9.
1821.....	11	3	13.
1822.....	13	3	10.
1823.....	15	4	13.
1824.....	20	5	9.
1825.....	17	7	7.
1826.....	19	2	9.
1827.....	14	4	5.
1828.....	18	2	8.
1829.....	19	3	16.
1830.....	15 ;;;;	2	18.
1831.....	14	7	11.
1832.....	19 ;;;;	4	11.
1833.....	11	5	9.
1834.....	13	3	19.
1835.....	17	5	5.

- Les guerres napoléoniennes à travers l'Europe avaient décimé la jeunesse française. En 1813 le pays se remettait à respirer, résultat: 15 mariages en 1813.
- La mortalité infantile sévissait hélas, naguère. 5 décès d'enfants sur 15, en 1814 - 7 sur 13, en 1823 - 6 sur 8, en 1828 - 8 sur 16 en 1829.
- Décès d'une centenaire, Catherine DOMERGUE, de Falachoux, morte le 8 juillet 1820, et d'un centenaire, Jacques VALAT de Vitrac, mort le 28 février 1821.
- Le 7 octobre 1835 est décédé Jean-Antoine DEVEZE, à l'âge de 87 ans; il était vicaire à Vitrac, originaire de M Mourmentrès, né le 26 mars 1749, fils de Guillaume DEVEZE et de Françoise ICHER-LABARTHE, de Cissac.